

Jean CHATEAU

(1832 - 1912)

Fils de Jean Château, cultivateur et Marguerite Auclair, cultivatrice, Jean Château naît le 21 juillet 1832 à Saint-Dizier-Leyrenne dans la Creuse. Il épouse Aramanthe Robert.

Quand il devient maire de Valenton il est inspecteur honoraire de l'enseignement primaire. Il est élu le 20 mai 1900 et est remplacé par Charles Lanher le 26 octobre 1902. Son départ a lieu à la suite d'un litige qui a opposé Jean Château et quelques conseillers à la majorité du conseil municipal ; le litige a porté sur l'installation de l'institutrice laïque à l'école des filles.

Conseiller municipal de
1898 à 1900
puis

Maire

de

1900 à 1902

Puis de nouveau
conseiller municipal
jusqu'en 1904

Acte de Décès De Jean CHÂTEAU

L'an mil neuf cent douze, le sept juillet à onze heures du matin, par devant Nous Henri LECAT, officier de la Légion d'Honneur, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Valenton, arrondissement de Corbeil (Seine et Oise) sont comparus Jean CONSTANTIN, rentier, âgé de soixante-neuf ans et Edmond GRAFFIN, entrepreneur de serrurerie, âgé de trente-six ans demeurant à Valenton et voisins du décédé, lesquels nous ont déclaré que Jean CHATEAU, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, âgé de soixante-dix-neuf ans, domicilié à Valenton, né à Saint Dizier Creuse le vingt et un juillet mil huit cent trente-deux, fils de défunt Jean CHATEAU et Marguerite AUCLAIR, veuf de Aramanthe Émilie ROBERT est décédé ce matin, en son domicile à sept heures et demie, et après nous être assuré du décès, Nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec Nous après lecture faite

Source : Archives communales de Valenton

Entre mai 1900 et octobre 1902, siégeaient au sein du conseil municipal présidé par M. Château : Georges Foucher (fermier), Charles Lanher (rentier), François Laroche (cultivateur), Joseph Trempu (employé retraité), Louis Désiré Jourdain (marchand de nouveautés), Louis Lefrançois (rentier), Auguste Edeline, Louis Durand démissionnaire dès août 1900, Émile Duchesne (cultivateur), Alexandre Barot (cultivateur) et Henri Curet (cultivateur).

Voici quelques délibérations votées par le conseil municipal entre mai 1900 et octobre 1902:

- **Concernant la santé**

- **10 juin 1900** : Vaccinations gratuites

Le conseil décide que le médecin sera appelé prochainement à procéder en cette mairie aux vaccinations gratuites des enfants et autres personnes qui voudraient prendre une sage précaution, partout recommandée.

- **11 juin 1900** : Puits de la Grande rue

Le conseil regrette vivement de ne pouvoir donner satisfaction à bon nombres d'habitants que la suppression de la pompe placée à la porte de la maison chapelle, Grande rue, contrarie beaucoup.

À cette pompe, on ne saurait puiser que de l'eau contaminée. Cela résulte d'analyses scientifiques faites par des autorités médicales, et par le laboratoire du comité consultatif d'hygiène publique de France (Analyse microbiologique et chimique opérées).

En pareil cas, ne pas déférer au désir d'une partie de nos concitoyens, c'est les servir, car c'est veiller à ce que, par imprudence, ils ne risquent pas de compromettre leur santé.

- **Concernant l'instruction publique**

- **10 juin 1900** : Caisse des écoles.

«Le conseil décide qu'une caisse des écoles sera créée dans la commune... »

Elle a pour but de favoriser la fréquentation des classes :

- ✓ Par le don gratuit des fournitures de classes à tous les élèves indistinctement ;
- ✓ Par le don aux élèves indigents de chaussures, de vêtements et d'aliments chauds en hiver, soit directement, dans la mesure de ses ressources, soit en coopérant, au besoin, à toute œuvre de cette nature due à la bienfaisance privée ;
- ✓ Par des récompenses sous forme de livres utiles ou de livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués.

Les ressources se composent, de subventions, dons, legs, fêtes de bienfaisances, ...

- **8 septembre 1902** : École des filles laïcisée

Au début de la séance, Messieurs Edeline, Barot, Lefrançois, Duchesne, Lanher contestent la façon suivant laquelle a été établi l'inventaire fait à l'école des filles laïcisée des objets de toute nature appartenant à la commune et dressé avant le départ des sœurs...

D'une manière générale, les locaux actuels servant à l'habitation du personnel enseignant réclament certaines réparations ... division en deux de la longue pièce qui servait de dortoir aux religieuses ...

Le matériel d'enseignement est en mauvais état ... Les cartes murales de géographie et autres tableaux servant à l'enseignement par la vue sont à renouveler. Le compendium métrique est également à remplacer et un boulier compteur est jugé nécessaire.

Il faut songer aussi au renouvellement à peu près complet des livres classiques, attendu que ceux qui existent sont en mauvais état ou ne s'adaptent pas toujours à l'enseignement laïc.

La caisse des écoles ne saurait faire face à toutes les dépenses de cette nature. « Nous aurions donc besoin, au bas mot, et immédiatement d'une somme de totale de 4135,50 »

... Nous ne saurions consentir à ce que la situation de la nouvelle directrice soit inférieure, au point de vue des émoluments, à celle de son prédécesseur. La cherté des subsistances dans notre localité est telle que le traitement alloué par l'Etat est à peine suffisant pour les besoins les plus ordinaires de la vie quand il s'agit d'un fonctionnaire public.

(Les conseillers municipaux présents à la séance du 8 septembre se sont retirés avant que la séance eût été déclarée levée, alors que la question relative à l'installation de l'institutrice laïque était à peine exposée; le Maire a immédiatement informé ces Messieurs que la séance serait reprise le lendemain. Il le leur a rappelé par lettre. Se sont présentés, Messieurs : Jourdain, Curet, Trempu, Laroche "ce dernier, absent le 8", et Château, Maire).

EN FRANCE entre 1900 et 1902

- **Juillet 1900** : inauguration de la première ligne du métropolitain à Paris.
- **30 septembre 1900** : loi des 11 heures, loi Millerand abaissant la durée du travail à onze heures.
- **1er juillet 1901** : vote de la loi sur les associations.